

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ETRE DISTRIBUE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Cession par GBL d'une participation de 2,7 % du capital de GDF SUEZ

GBL (Groupe Bruxelles Lambert) a initié ce jour une opération de cession d'un nombre de 65 millions d'actions de la société GDF SUEZ, détenues par sa filiale GBL Verwaltung S.A. (détenue à 100% par GBL), représentant environ 2,7 % du capital de la société, dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels.

Albert Frère (CEO), Ian Gallienne et Gérard Lamarche (Administrateurs Délégués) de GBL, déclarent :

« Après le succès des opérations de cession et d'émission d'obligations échangeables menées depuis 15 mois, GBL poursuit activement sa stratégie de remodelage et de diversification de son portefeuille. Cette opération y participe en augmentant la trésorerie nette du Groupe en vue de réinvestissements créateurs de valeur.

GBL, qui accompagne GDF SUEZ depuis de nombreuses années, demeurera un actionnaire important avec la détention de 2,4 % du capital, pour l'essentiel sous-jacents à l'obligation échangeable émise en début d'année, et continuera, comme il l'a toujours fait, de soutenir pleinement la stratégie menée par Gérard Mestrallet. »

GBL communiquera à l'issue du placement les résultats et les implications financières pour le Groupe de la cession de cette participation.

Issu de la fusion entre SUEZ et Gaz de France en 2008, GDF SUEZ est présent sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie, en électricité, en gaz naturel et services. Son acquisition d'International Power en 2011 lui confère une position de premier ordre dans le paysage énergétique européen et mondial. GDF SUEZ est coté sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40.

GBL est une société à portefeuille cotée depuis 1956 dont les actions sont admises aux négociations sur le marché règlementé de NYSE Euronext Bruxelles.

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société GDF SUEZ par GBL ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2, D. 411.1 et D. 411-4 du Code monétaire et financier.



Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées"), à l'exclusion de toute autre personne ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée.

Dans les Etats Membres de l'Espace Economique Européen (« EEE »), le présent communiqué est seulement destiné aux investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/CE, tel qu'amendée et transposée dans chaque Etat Membre (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). Toute personne acquérant des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, via toute offre au sein de l'EEE (un « Investisseur ») ou à qui une offre sur les valeurs mobilières, objet du présent communiqué est faite sera réputée avoir déclaré et reconnu être un Investisseur Qualifié. Tout Investisseur sera également réputé avoir déclaré et reconnu que les valeurs mobilières, objet du présent communiqué acquises via l'offre n'ont pas été acquises pour le compte de personnes au sein de l'EEE autres que des Investisseurs Qualifiés, et que les valeurs mobilières, objet du présent communiqué n'ont pas été acquises en vue de leur offre ou revente dans l'EEE à des personnes d'une manière telle qu'il en résulterait une obligation pour GBL ou pour tout teneur de livre associé, en charge du placement de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus. GBL, le ou les teneur(s) de livre associés en charge du placement et chacune de leurs sociétés liées, et d'autres, se fieront à la véracité et à l'exactitude des déclarations et reconnaissances précitées.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres destinée aux Etats-Unis. Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions GDF SUEZ ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à GDF SUEZ. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Groupe Bruxelles Lambert.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.